



LE GIPE vous propose...

# La Gazette des Saisonniers

[www-emploi-saisonnier-saint-lary.fr](http://www-emploi-saisonnier-saint-lary.fr)



## 2020, la pluriactivité un enjeu majeur

N°7 Septembre 2020

### Zoom Pluriactivité

Témoignage de Laurent Ormart page 3

### Une section montagne au Lycée

Témoignage d'enseignants page 4,5

### Dossier:

Conseils sur le logement page 6, 7

### Zoom Métiers

Le sanitaire et social, page 8,9

### Zoom Territoire

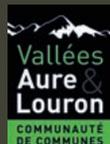
Amélioration de l'Habitat  
Entretien avec Julien JORRO page 10

### Les Bons Tuyaux

La CCAL soutient les entreprises... page 11

Du nouveau pour les demandeurs  
d'emploi page 11

**AU DOS** : Les saisonniers, acteurs majeurs de notre territoire



Guichet Initiative Pluriactivité Emploi  
Galerie Commerciale  
65170 Saint-Lary-Soulan  
Tél : 05.62.40.08.14  
[gipe65@perenne.org](mailto:gipe65@perenne.org)

## LE MOT DU MAIRE DE GUCHEN



En tant qu'élu communautaire, j'ai été sollicité pour faire cette introduction et c'est avec enthousiasme que je parle du GIPE.

La mise en page rédigée par des vrais professionnels qui oeuvrent dans cette Maison du travail Saisonnier, vous en dira plus que moi sur l'étendue technique de ce que réalise le GIPE. Par contre, je peux affirmer sa reconnaissance

nationale auprès de nombreuses structures qui ont pris corps et se sont identifiées dans le concept GIPE pour l'emploi saisonnier pluriactif.

La Communauté de Communes Aure Louron (CCAL) a intégré dans ses compétences le GIPE, cet outil indispensable, créé par la volonté de l'ancien Maire de St-Lary-Soulan, Jean-Henri MIR. J'espère que son Président fondateur et le Président Délégué, puissent continuer à oeuvrer et encadrer le GIPE. En tant que représentant CCAL, lors des réunions à la Sous-Préfecture de Bagnères-de-Bigorre, j'ai pu faire l'éloge et rappeler aux différents responsables départementaux qui gèrent l'emploi et la formation, ainsi qu'à Madame la Sous-Préfète, que les Vallées d'Aure et du Louron, génèrent un nombre important d'emplois, liés également au tourisme dans le sens large et que le GIPE permet ainsi à des saisonniers de tout âge et tout horizon

géographique, de trouver un emploi ou d'être porteur de projets dans un environnement, certes protégé, mais qui reste dynamique.

Dans ce monde où tout va vite, le GIPE a lui aussi évolué et s'est doté d'un outil indispensable, performant et évolutif pour la gestion. C'est le développement numérique.

Nous traversons une période difficile due en partie au COVID 19 mais nous ne pouvons rester recroquevillés. Anticipons, faisons face, nous devons regarder vers l'avenir.

Alain Dubernard  
Maire de Guchen.  
Vice-Président CCAL

## LE GIPE, labellisé France Services A SAINT-LARY-SOULAN

✓ **nouveau label**: vous aide à réaliser vos démarches administratives, propose une offre de services « plus exigeante et plus homogène » sur les thèmes de la formation, l'emploi, la retraite, la prévention santé, l'état civil et la famille, la justice, le budget (impôts, surendettement, litige consommation), le logement, la mobilité...

=> **Actualisation, inscription demandeur d'emploi, affiliation à la Sécurité Sociale, dossiers retraites, CSS...**

=> **Relais avec les différents partenaires**, Pôle-Emploi, CAF, CPAM, Maison Départementale de la Solidarité, ADIL, CIDFF...

=> **Permanences** de la Mission Locale et de CAP EMPLOI dans les locaux du GIPE.



## LE GIPE, agréé au titre du Service Public Régional d'Orientation

✓ **vous aide à trouver un emploi** :

Diffusion d'une liste d'offres d'emploi. Pour cela, il faut venir avec votre CV ou si vous ne pouvez pas vous déplacer, l'envoyer à [candidatures@perenne.org](mailto:candidatures@perenne.org) / Mise en relation en fonction de vos compétences et de vos attentes auprès des employeurs adhérents

Possibilité d'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation et copies. Offres également accessibles sur le site internet

[www.emploi-saisonnier-saint-lary.fr](http://www.emploi-saisonnier-saint-lary.fr)

✓ **vous accompagne dans vos projets formation** : aide au montage du dossier, lien avec les organismes de formation...



## FoRuM eMpLoi SAiSoNniEr

### A vos Agendas !

Prochain forum pour l'emploi le **Mardi 6 octobre de 9h à 14h**. Inscriptions à partir de 8 heures (Salle des Sports de Saint-Lary-Soulan). En cas de dégradation de la situation sanitaire, il est possible que celui-ci soit annulé et remplacé par un salon virtuel.

Vous êtes employeur et souhaitez recruter sur un stand, contactez-nous .

## AtELiErS NuMÉRiQues

Si les mesures sanitaires le permettent, le GIPE va poursuivre les ateliers numériques mis en place aux tiers lieux de St-Lary-Soulan et de Bordères Louron une fois par mois. Cette animation est proposée à tous les publics qui ont besoin d'aide pour la prise en main de l'outil numérique. C'est aussi un moment de rencontre et d'échange entre les différents participants.



**N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements au GIPE 05.62.40.08.14**

Laurent ORMART est originaire de Tarbes. Il s'est formé au BAPAAT animation en 2006. Dans le cadre de cette formation, il a effectué une première saison d'été dans la vallée du Louron, au Centre de vacances Les Gourgs Blancs. Par la suite, il a réalisé une saison d'hiver en vallée d'Aure, au centre de vacances de l'ASP. Ces expériences professionnelles lui ont permis de valider ses stages de formation en animation.

Ensuite, il est parti vivre à Toulouse où il a travaillé dans un autre secteur mais, lors de sa formation en animation, il a côtoyé des personnes qui se formaient au BAPAAT eaux vives et la pratique du canoé-kayak lui a donné envie de se former également, dans ce secteur. De plus, Laurent avait gardé de très bons contacts avec le centre de formation.

Ainsi, il s'est formé au BAPAAT eaux vives et il est parti travailler dans divers endroits, à Barcelone, au Pays Basque, à Thonon-les-Bains, en Suisse. Puis, un ami qu'il avait rencontré lors de la formation, lui a proposé de venir travailler comme animateur eaux vives à la base de rafting de Loisirs aventures. C'est ainsi qu'il est revenu dans la vallée d'Aure, pour ne plus jamais la quitter.

Loin de terminer son parcours de formation, Laurent a enchaîné en se formant au BPJEPS eaux vives en 2009, et, en 2012, il a commencé à travailler aux remontées mécaniques à Altiservice - Saint-Lary-Soulan en saison d'hiver. Ainsi, il a réussi à se fidéliser, les saisons d'étés en tant qu'animateur eaux vives et les saisons d'hivers en tant qu'agent d'exploitation. Passionné de sport, et ne cessant jamais de progresser, Laurent a décidé de passer le diplôme de pisteur secouriste qu'il a validé en 2015.

Le parcours de Laurent montre, que pour s'installer durablement dans nos vallées, il faut se former, acquérir des compétences diverses et variées afin de s'adapter aux contraintes de notre territoire saisonnier.

Pour autant, lors de notre entrevue, Laurent me signifie que pour lui, c'est avant tout un choix de vie et un réel plaisir que de pouvoir skier l'hiver et pratiquer des sports d'eaux vives l'été. Adeptes du tout est possible et passionnés par tout ce qu'il pratique, Laurent, dans la continuité de ses envies, s'est formé au DEJEPS Canyon.

Il a été accompagné par le GIPE lors de ce projet, et a pu bénéficier d'un financement CIF CDD par le FONGECIF (dossier réalisé avec le GIPE).

Aujourd'hui, Laurent a créé sa propre activité l'été, en tant qu'auto-entrepreneur. Il s'est associé avec trois autres indépendants. Ensemble, ils ont créé la structure « PYRAGUA » qui propose différentes activités : canyoning, rafting, via ferrata, escalade...

Ces deux activités, l'hiver en tant que pisteur-secouriste et l'été en tant que guide accompagnateur canyon, lui permettent de travailler pratiquement 10 mois dans l'année. Son statut de salarié l'hiver, lui permet de bénéficier de l'allocation chômage, les périodes où il n'est pas en activité.

Toujours dans l'optique d'acquérir de nouvelles compétences et de se créer de nouvelles expériences, Laurent a le projet de se former au DEJEPS vélo. De plus, étant donné qu'il a validé pas mal de compétences grâce aux différents Diplômes d'Etat qu'il a passés, les cursus de formation sont pour lui, beaucoup plus allégés.



Il souhaiterait également se former aux permis poids lourds ou transport en commun, métiers qu'il envisage d'exercer comme une porte de secours. En effet, ses activités d'hiver et d'été, extrêmement physiques, nécessitent pour lui d'avoir une condition physique optimum. Celle-ci, étant mise à rude épreuve, il encourt plus de risques de blessures, ce qui peut être dommageable à l'exercice de ses différentes activités.

Laurent ne manque pas de projets, au niveau personnel, il est en cours de rénovation d'une maison qu'il a achetée à Arreau. Il pourra même proposer la location d'un appartement quand celle-ci sera terminée.



Au GIPE, nous trouvons le parcours de Laurent intéressant. Il a su faire preuve d'intégration et d'adaptation et s'est construit un beau parcours de pluriactif, choisi et non subi. Nous saluons sa motivation, et lui souhaitons de garder toujours, un esprit passionné lui assurant, nous en sommes convaincus, toutes les chances de réussite !



[www.pyragua.com](http://www.pyragua.com) => site internet

**Pyragua -Canyon Raft-**  
**@pyragua65** => sur facebook

**INFA** de Tarbes pour le BAPAAT animation et BPJEPS Kayak.

**CREPS** de Vallon Pont d' Arc pour le DEJEPS canyon et ANPSP en collaboration avec le **GRETA** de Tarbes pour le pisteur secouriste

Entretien avec **Emmanuelle DUBOC,**  
**David BOURDEAU,**  
**Raphael INCARDONA,**  
professeurs d'EPS au Lycée Michelet de  
Lannemezan section montagne.  
**Paroles de passionnés à l'unisson.**

La section montagne est un dispositif initialement axé sur le ski mais qui offre maintenant un parcours de formation bi qualifiant avec trois groupes : ski/snow, Activités Physiques de Pleine Nature (escalade, VTT, ski, canyon, course d'orientation...), et Montagne (randonnée pédestre, à raquettes ou à skis). Une centaine d'élèves suit ce parcours sur le Lycée de Lannemezan toutes classes confondues.

**Comment est née cette section montagne au Lycée de Lannemezan ?**

**David BOURDEAU :** « Ce dispositif est né il y a vingt-cinq ans grâce à l'énergie déployée par le professeur d'EPS de l'époque M. Joël MANO sous l'impulsion de parents d'élève de la vallée d'Aure. Ensuite, ce projet s'est élargi avec une formation vers les métiers de la montagne. Il a fallu déployer beaucoup d'énergie pour intégrer ce dispositif précurseur dans un parcours scolaire de l'éducation nationale qui suppose un cahier des charges spécifique. Mais, il a recueilli l'adhésion collective et le soutien de nombreux partenaires qui ont permis non seulement l'émergence du projet mais aussi sa pérennité (l'Office Départemental des Sports et les stations de ski des vallées d'Aure et du Louron : Saint-Lary-Soulan, Piau Engaly, Peyragudes, Val Louron, la Fédération Française de Montagne et d'Escalade, le Parc National, les CRS de montagne, la Réserve d'Aulon, l'Office National des Forêts, EDF la centrale hydroélectrique, Beyrede Escalade Montagne, Hautes Pyrénées Canyon.) »

**Quelles sont les spécificités de ce dispositif ?**

**David BOURDEAU :** « Le lycée MICHELET de Lannemezan est le premier Lycée d'enseignement général à proposer ce type de parcours, qui vise, en plus de l'obtention du baccalauréat, la préparation d'une orientation post bac ambitieuse tout en permettant l'obtention d'atouts d'insertion professionnelle dans le milieu montagnard dans le cadre du cursus du Lycée. »



**Emmanuelle DUBOC :** « Les skieurs préparent et se présentent au test technique du Diplôme d'Etat de ski alpin. Ils peuvent également préparer le tronc commun (FGCMEESM : Formation Générale Commune aux Métiers Sportifs de la Montagne) grâce à la DRJSCS des Hautes-Pyrénées dans le cadre de leur enseignement hebdomadaire et le présenter en interne au lycée car l'ENSA collabore et soutient cette possibilité. Cela permet aux élèves d'avancer dans un parcours de formation de terrain tout en poursuivant leurs études. Le PSC 1 (certificat prévention et secours civiques de niveau 1) peut aussi être validé dans le cadre du parcours ».

**Raphael INCARDONA :** « En ce qui concerne l'APPN (Activité Physique de Pleine Nature) c'est un niveau de compétence technique qui est visé. Il permet aux élèves une préparation physique et technique pour ceux et celles qui ont le projet par exemple de se présenter à un test pour un Diplôme d'Etat. Le parcours permet la validation de diplômes fédéraux (passeport escalade, canyon, ski d'alpinisme) et donne la possibilité aux élèves âgés de 16 ans et plus de se présenter au diplôme d'initiateur en escalade. »

**David BOURDEAU:** Le groupe montagne prépare les élèves pour le probatoire du diplôme d'accompagnateur en montagne : établissement de la liste de courses, entraînement à la course d'orientation, apprentissage des connaissances sur l'environnement montagnard..., préparation au

FGCMEESM. Les élèves qui souhaitent se présenter au probatoire du diplôme de l'accompagnateur en Montagne sont ainsi préparés tant sur le plan physique que sur les plans technique et culturel.

**Quel est le profil des jeunes que vous accueillez ?**

Beaucoup d'élèves sont issus des vallées d'Aure et du Louron. La majorité cherche une continuité logique notamment suite à un cursus en section ski au collège Maréchal Foch d'Arreau, ou en section escalade au collège Beaulieu de Saint-Laurent-de-Neste ou en section APPN au collège Gaston Fébus de Lannemezan. Ils recherchent une continuité pédagogique. Quelques élèves viennent d'autres secteurs géographiques, essentiellement du Sud-Ouest (Gers, Ariège, Pyrénées-Atlantiques) et parfois d'un peu plus loin. En effet, des élèves de Bordeaux et de La Rochelle ont aussi pu intégrer cette section Montagne.

**Une certaine mixité de profils donc mais quelle part de mixité des genres ?  
Emmanuelle DUBOC :**

« Le public demeure essentiellement masculin, même si nous avons eu une classe de section ski avec une majorité de filles, ce n'est généralement pas le cas les autres années. Les filles sont les bienvenues et nous les encourageons à rejoindre ce dispositif ! »

**Quelles filières choisissent les élèves après le BAC, quels types de carrières ?**

« Le projet éducatif de la section est donc de favoriser des études supérieures allant de BAC + 2 à BAC + 4 et au-delà. Les projets et les professions exercées par les anciens élèves sont très variés et certains élèves deviennent aussi pluriactifs. Il y a par exemple un architecte et une infirmière qui enseignent aussi le ski, une étudiante en droit, accompagnatrice en Montagne, un étudiant en médecine, moniteur de ski et certains jeunes pluriactifs qui combinent des

saisons d'hiver comme moniteurs de ski et des travaux d'entretiens d'espaces verts ou qui travaillent dans les exploitations agricoles familiales.

Certains élèves s'orientent vers des métiers du tourisme via des BTS, d'autres ont basculé vers des métiers davantage tournés vers l'environnement et la protection de la nature via des BTS GPN (brevet de technicien supérieur gestion protection de la nature) ou des formations universitaires comme un ancien élève botaniste aujourd'hui.

**Quels projets pour l'avenir ?**

D'une part, ancrer ce dispositif sous sa nouvelle forme, qui a débuté avec les élèves de secondes de l'an dernier. D'autre part, nous aimerions pouvoir développer des formations autour des métiers de l'eau, une réflexion est en cours concernant le BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) en permettant aux élèves de le réparer sur le temps scolaire.

Nous réfléchissons aussi à un projet plus précis concernant le test de pisteur même si

la section ski permet de s'y préparer au niveau technique mais cette formation est en pleine mutation actuellement, nous attendons donc de voir comment elle évolue.

**Pour conclure ?**

**Raphael INCARDONA:**

« Ce dispositif favorise aussi une culture commune, une culture de la montagne avec des valeurs qui y sont inhérentes, une culture transversale qui fédère tout ce dispositif. L'accent est aussi mis sur des valeurs de citoyenneté, de protection de l'environnement, de respect, d'un « savoir être » en plus d'un «savoir-faire» que nous partageons et qui est un élément fédérateur fort».

*Le GIPE est intervenu au Lycée Michelet de Lannemezan pour une présentation des métiers de notre territoire de montagne auprès des élèves de terminales avec la participation du GEVAL (Groupement d'Employeurs des Vallées d'Aure et du Louron). Deux classes de la section montagne ont participé à ces échanges autour des thèmes des métiers sur les secteurs de montagne et stations de ski, la pluriactivité et la construction de parcours professionnels durables sur notre territoire. Le GIPE, dans le cadre du partenariat avec le Campus des Métiers et des Qualifications du Tourisme Pyrénéen interviendra cette année encore auprès des lycéens du Lycée Michelet de Lannemezan.*

*Le GIPE oeuvre pour la promotion du territoire des vallées d'Aure et du Louron et présente son attractivité ainsi que les opportunités professionnelles qui peuvent permettre aux personnes de vivre sur le territoire à l'année où de venir s'y installer. D'une part auprès des jeunes : intervention collèges, Lycées, partenariat avec les centres de formations, mais aussi lors de salons, conférences, groupes de travail.*

*-Participations au forum de Blois, La Rochelle, le Cap d'Agde, .....pour la recherche de candidats.*

*-Réponses aux sollicitations extérieures: participation aux rencontres du Parlement de la Montagne, aux 1<sup>ères</sup> Assises Régionales des Activités de Pleine Nature.*



# Dossier

## Le logement, DES INFORMATIONS

Entretien avec Anne COLAT-PARROS,  
Directrice de L'Agence Départementale  
d'Information sur le Logement des Hautes  
Pyrénées, Directrice de l'Agence de Tarbes  
depuis 1990, juriste spécialiste en droit  
immobilier, urbanisme et construction.



### Comment définir les missions de l'ADIL en quelques mots ?

L'ADIL des Hautes-Pyrénées (Association Départementale d'Information sur le Logement) propose un conseil complet et gratuit, assuré par des juristes spécialistes des questions juridiques, financières et fiscales concernant le logement:

- la location (bail, état des lieux, charges, réparations, loyers, congés, APL et AL...)
- les relations de voisinage (troubles de voisinage, servitudes, mitoyenneté...)
- la copropriété
- l'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire, lotissement...)
- les contrats (achat, construction, travaux, assurances, prêts...)
- les relations avec les professionnels (notaires, agents immobiliers, artisans...)
- les aides et les prêts les mieux adaptés à votre situation personnelle pour acheter, construire, rénover, améliorer la performance énergétique son logement...
- la fiscalité (taxes, crédit d'impôt et autres avantages fiscaux...)
- les procédures (impayés, expulsion, surendettement...)

### Quels conseils ?

#### A qui s'adressent les conseils de l'ADIL :

« Le public est très varié, il peut s'agir aussi bien de locataires, de propriétaires, de futurs propriétaires, d'investisseurs privés, de professionnels de l'immobilier que de collectivités locales ».

#### Quels sont les principaux thèmes sur lesquels l'ADIL des Hautes-Pyrénées est sollicitée ?

Nous recevons beaucoup de questions concernant la location avec des demandes sur les spécificités des types de contrats, les états des lieux, le calcul des charges. Nous renseignons sur des problèmes liés aux relations de voisinage ou aux copropriétés par exemple. Les locataires tout comme les bailleurs nous contactent. Nous informons également sur les dispositifs d'aide existants en lien avec le logement, les allocations ou autres aides.

Nous sommes aussi sollicités pour du conseil sur des projets immobiliers, achat, rénovation, conseil dans l'élaboration d'un plan de financement en prenant en compte les différentes aides existantes en fonction du projet et du profil des personnes.

L'ADIL des Hautes-Pyrénées fait partie des dispositifs sociaux en matière de logement. Les personnes qui rencontrent des difficultés de paiement de loyers ou de remboursement de prêts, nous contactent aussi pour connaître les aides auxquelles elles peuvent prétendre. Nous favorisons la lutte contre la précarité et informons aussi sur les démarches à réaliser pour signaler des logements indignes, ou lutter contre les expulsions notamment.

#### L'ADIL 65 est partenaire du GIPE depuis 2012, sur quelles questions plus spécifiques les travailleurs saisonniers vous contactent-ils ?

Principalement sur des thèmes liés à la location : les contrats, les relations avec les propriétaires bien entendu, mais aussi les aides qu'ils peuvent mobiliser pour le paiement de leurs loyers, ou pour les garanties.

Concernant les garanties, il existe le dispositif VISALE, auquel peuvent souscrire gratuitement les locataires. Il s'agit d'un dispositif mis en place par Action Logement qui se porte garant gratuitement pour couvrir les loyers impayés et les dégradations locatives en cas de besoin. C'est un double avantage qui rassure à la fois les locataires et les bailleurs.

#### En parlant de mobilité, de saisonnalité, existe-t-il des types de contrats spécifiques pour la location ?

En effet, il existe le "bail mobilité" qui est un contrat de location signé entre le propriétaire d'un logement meublé et un locataire "temporaire" (étudiant, salarié en mission temporaire, en formation professionnelle, contrat d'apprentissage ...). Il est conclu pour une durée allant de 1 à 10 mois. À la fin du bail, le propriétaire et le locataire ne peuvent pas signer un nouveau bail mobilité pour le même logement.

Le locataire étant dans un logement meublé, il n'y a pas d'obligation d'apporter un dépôt de garantie, ce qui représente un gros avantage. En revanche, le bailleur peut demander un cautionnement, et dans ce cas, le locataire peut souscrire au dispositif VISALE qui se porte garant en cas de loyers impayés ou de dégradations locatives, ce qui est rassurant pour le propriétaire.

En fait, il existe des dispositifs parfois mal connus, très sécurisants à la fois pour les locataires et les propriétaires.

Une meilleure connaissance de ces dispositifs permettrait d'optimiser l'offre locative pour le public saisonnier sur des territoires comme ceux de la vallée d'Aure et du Louron. Les propriétaires pourraient sans doute envisager plus facilement de louer à un public saisonnier.

et les saisonniers,  
dans tout ça ?

# quels conseils !

## A CONNAITRE !

### et l'environnement !

#### L'ADIL des Hautes-Pyrénées peut-elle aussi renseigner sur la rénovation énergétique ?

Tout à fait, l'ADIL intervient dans la mise en œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) et plus particulièrement, comme première porte d'entrée dans le conseil dans le cadre du dispositif FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique / FAIRE.fr).

Dans ce cadre, les conseillers de l'ADIL informent gratuitement, de manière complète et objective les usagers, qu'ils soient propriétaires occupants, bailleurs, investisseurs, locataires,...sur l'ensemble des aides officielles qui peuvent contribuer au financement de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements (Anah, éco-chèque région, Action Logement, maprimréno', crédit d'impôt, éco-prêt...).

L'ADIL est également en première ligne et de plus en plus consultée pour informer et mettre en garde le public sur les offres commerciales avec un démarchage parfois agressif concernant

l'isolation à 1 €, des systèmes de chauffage inadaptés...

En effet, nous avons tous été confrontés aux appels téléphoniques intempestifs de démarcheurs se revendiquant d'organismes officiels qui proposent des interventions à domicile sans même parfois proposer de signer un devis, abusant de la crédibilité de certaines personnes. Il existe encore beaucoup d'arnaques et nos conseils seront précieux avant de se lancer dans la réalisation de travaux. L'ADIL des Hautes-Pyrénées renseigne sur l'ensemble des thématiques liées au logement et à l'amélioration de l'habitat. Il ne faut pas hésiter à nous contacter !

**Contact : ADIL des Hautes-Pyrénées**

**Résidence Brasilia**

**24 rue Larrey**

**65000 Tarbes**

**Tél : 05 62 34 67 11 / Fax : 05 62 34 04 52**

**Email : [adil.65@wanadoo.fr](mailto:adil.65@wanadoo.fr)**



## Je suis saisonnier ! Ai-je droit à la garantie VISALE?



#### Ma situation

- J'ai entre 18 et 30 ans : quelle que soit ma situation professionnelle.
- J'ai plus de 30 ans et je suis salarié(e) d'une entreprise du secteur privé ou agricole (ou titulaire d'une promesse d'embauche) et ma demande de garantie Visale intervient :
- Jusqu'à 6 mois après ma prise de fonction (hors CDI confirmé)
- Jusqu'à 6 mois après ma mutation.
- Tout public éligible au bail mobilité.
- Ménages logés par un organisme d'intermédiation locative.

#### Mon logement

- Peut être meublé ou non
- Doit faire l'objet d'un bail loi 89
- Doit être ma résidence principale
- Doit avoir un loyer (charges comprises) de 1500€ maximum en Île de France ou de 1300€ maximum sur le reste du territoire.

### 3 étapes pour obtenir mon Visa

#### 1/Je fais ma demande

- Je crée mon espace personnel
- Je télécharge les justificatifs et valide ma demande
- Je suis l'évolution de mon dossier en ligne

#### 2/J'obtiens mon garant

- Après acceptation de mon dossier, je suis informé par mail ou sms de la disponibilité de mon visa
- Je le télécharge depuis mon espace personnel

#### 3/Je trouve un logement

- Je prends en compte la durée de validité de mon visa ainsi que le montant maximum de loyer garanti
- Je remets mon visa au futur propriétaire ou lors de toutes mes démarches de recherche

**Contact : Agence Action Logement Tarbes**

**33 RUE DU IV SEPTEMBRE**

**65000 TARBES**

**Tél : 05 61 14 52 52**



Le secteur représente **12 % de l'emploi régional**.

L'Occitanie est la **2<sup>ème</sup> région française dans le domaine de la santé**. Les prises en charge liées au vieillissement, au handicap et à l'accompagnement sanitaire et social entraînent un besoin croissant de professionnels pour répondre aux besoins du territoire.

### Des possibilités diverses de parcours et de carrières :

Le secteur regroupe de nombreux métiers et formations aussi bien dans la filière sociale ou paramédicale et maïeutique. Ces métiers variés offrent **de nombreux débouchés auprès d'un public très diversifié** (personnes malades, personnes dépendantes âgées et/ou handicapées, enfants et leurs familles, personnes en situation d'exclusion, etc). Ils peuvent s'exercer à titre libéral, en établissement public ou privé sanitaire ou médico-social, ou encore au domicile de la personne.

La Région Occitanie :

- autorise les organismes de formations paramédicales et en maïeutique,
- agréé les formations en travail social,
- participe au fonctionnement des organismes de formation sanitaire et en travail social préparant à un diplôme délivré par l'État et dispensé par un établissement agréé ou autorisé.

### LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA REGION

26 formations sanctionnées par un diplôme d'État dans 13 départements

Environ 15 000 apprenants

Plus de 650 apprentis

57 organismes de formation financés

-> 37 dans le secteur sanitaire -> 20 dans le secteur social

## Les formations en travail social

### Filière sociale

- Accompagnant.e éducatif et social
- Assistant.e familial.e
- Moniteur.trice d'atelier
- Médiateur.trice familial.e
- Assistant.e de service social
- Conseiller.ère en économie sociale et familiale

### Filière aide et intervention à domicile

- Technicien.ne de l'intervention sociale et familiale

### Filière éducative

- Moniteur.trice Éducateur.trice
- Educateur.trice de jeunes enfants
- Educateur.trice spécialisé.e
- Educateur.trice technique spécialisé.e

### Filière direction et encadrement

- Cadre du secteur social - Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale – CAFERUIS
- Directeur.trice d'établissements sociaux - Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur.trice d'Établissement ou de Service d'Intervention sociale – CAFDES
- Diplôme d'État d'ingénierie sociale

## Les formations sanitaires

### Filière paramédicale et maïeutique

- Aide-soignant.e
- Auxiliaire de puériculture
- Préparateur.trice en pharmacie hospitalière
- Infirmier.ère
- Infirmier.ère de bloc opératoire
- Puériculteur.trice
- Diététicien.ne
- Sage-femme / Maïeuticien
- Cadre de santé
- Infirmier.ère anesthésiste

### Filière rééducation

- Psychomotricien.ne
- Orthoptiste
- Pédicure-Podologue
- Ergothérapeute
- Masseur.euse-kinésithérapeute
- Orthophoniste

### Filière assistance technique médicale

- Ambulancier.ère
- Technicien.ne en analyse biomédicale
- Manipulateur.trice d'électroradiologie médicale

### Filière appareillage

- Opticien.ne lunetier
- Orthoprothésiste
- Prothésiste dentaire
- Audio-prothésiste

La Région prend en charge le coût pédagogique de la formation du secteur sanitaire ou en travail social ( paiement direct à l'organisme de formation)

Je suis en  
poursuite d'études  
(cursus jamais interrompu)

Je suis  
demandeur  
d'emplois

Si je suis en activité professionnelle, je me rapproche de mon employeur ou d'un OPCO (Opérateur de compétences) pour le financement de ma formation.

## Le dispositif des bourses : la Région accompagne les apprenants

Les bourses d'études sanitaires et sociales sont attribuées aux apprenants inscrits en formations paramédicales, de sages-femmes, de maïeuticiens ou en travail social dans un centre de formation agréé par la Région Occitanie et dont le niveau de ressources personnelles et/ou familiales est reconnu insuffisant au regard de leurs charges, sous réserve de remplir certaines conditions :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne ou étranger en situation régulière en France depuis le 1er janvier de l'année de début du cycle de formation.
- Justifier d'un montant de revenus et de points de charge appréciés conformément aux modalités fixées à l'article 5 du règlement régional (consultable sur le site de la Région).
- Être assidu et avoir déposé dans les délais fixés une demande de bourse.

La bourse n'est pas cumulable avec un autre financement public constituant une aide à la formation.

### POUR PLUS D'INFOS :

[www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales](http://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales)

[bss.assistance@laregion.fr](mailto:bss.assistance@laregion.fr) 0800 33 50 50



**Vérifier auprès de votre établissement de formation s'il est agréé par la Région**

**La liste des organismes de formation agréés est aussi disponible sur le site internet de la Région**



## Audrey PEDROLA, Aide soignante, son futur métier passion

### Le projet d'Audrey:

Au GIPE, nous souhaitions mettre en avant le parcours d'Audrey, une personne que nous avons accompagnée dans son projet professionnel en 2018. Elle était venue nous rencontrer car elle souhaitait se former au métier d'aide-soignante. À l'époque, cela faisait 10 ans qu'elle travaillait en CDI dans une maison de retraite où elle exerçait en partie les tâches d'une aide-soignante sans en avoir le diplôme et donc, la reconnaissance.

Passionnée par ce qu'elle faisait, elle souhaitait passer le concours d'aide-soignante et entrer en formation à l'Institut de Formation des Aides-Soignantes (IFAS) de Lannemezan. Ainsi, elle validerait son expérience en obtenant un diplôme et pourrait évoluer au sein de son entreprise.

Nous l'avons aidée dans le montage d'un dossier CIF Congé Individuel de Formation en CDI auprès d'UNIFAF pour le financement du coût de la formation et également pour la prise en charge de sa rémunération durant la formation. Le dispositif du CIF permettait de financer les cursus destinés à améliorer la qualification et la reconversion professionnelle. En tant que salariée en CDI, elle ne pouvait pas bénéficier d'une prise en charge de la Région, attribuée aux demandeurs d'emploi.

Son profil correspondait aux critères de prise en charge mais malgré cela, son dossier, du fait qu'elle soit en CDI, n'a pas été considéré comme prioritaire et elle n'a pas pu bénéficier du financement de la part d'UNIFAF. Ainsi, elle a dû reporter son projet.

### Une détermination sans faille :

Elle a continué à travailler pour la Maison de retraite mais avec toujours pour objectif, de se former. Elle a fini par démissionner de son emploi en CDI, avant la saison d'hiver, pour pouvoir bénéficier d'un statut de demandeur d'emploi au moment de sa candidature auprès de l'organisme de formation, l'IFAS de Lannemezan. En effet, ce statut lui permettait d'accéder au financement du coût pédagogique de la formation par la Région. Concernant sa rémunération, elle espérait percevoir les indemnités chômage.

Seulement, Audrey a pris un risque en démissionnant car elle ne pouvait pas prétendre aux allocations chômage. De plus, elle devait

enchaîner rapidement sur une saison d'hiver pour ne pas perdre de rémunération, ce qui l'aurait mise dans une situation financière délicate. Malgré la réalisation d'une saison d'hiver, elle n'avait quand même aucune assurance qu'à l'issue de celle-ci, elle puisse prétendre aux indemnités Pôle Emploi. Elle savait qu'il allait falloir montrer sa motivation. Mais, elle n'en manquait pas. Elle a trouvé un emploi pour la saison d'hiver mais malheureusement, au mois de mars, tout le monde s'est retrouvé confiné du fait du COVID.

### ... un parcours exemplaire vers un métier passion

Loin de se laisser abattre, elle a senti l'urgence sanitaire du moment et elle s'est portée volontaire pour prêter main forte aux infirmiers et infirmières libérales de Tarbes. Au début, elle a essuyé un refus car seuls les titulaires d'un diplôme d'infirmier ou d'infirmière étaient acceptés.

Audrey a fait savoir qu'elle avait travaillé durant plus de 10 ans auprès de personnes âgées et qu'elle était aussi pompier volontaire. Devant sa forte motivation, son aide a finalement été acceptée sous réserve qu'elle fournisse une attestation d'assurance responsabilité civile. Ainsi, elle a fait le trajet Sarrancolin-Tarbes aller-retour tous les jours pour apporter son aide. Elle était chargée de réaliser le recueil des données concernant les prélèvements de dépistage au "Centre prélèvement drive covid" au parc des expositions à Tarbes.

Son aide et son dévouement ont tellement été appréciés que, spontanément, quand elle a raconté son parcours et son projet professionnel de se présenter à l'IFAS pour intégrer la formation d'aide-soignante pour la rentrée de septembre, l'ensemble des infirmiers et infirmières lui ont écrit un courrier de recommandation à présenter dans son dossier de candidature. Il est sûr, qu'Audrey a démontré, tout au long de sa carrière et pendant cette crise, qu'elle avait toutes les qualités et la vocation requises pour exercer ce métier. Tous les efforts mis en avant par Audrey ont été récompensés car elle a reçu une réponse positive de l'IFAS et elle va pouvoir se former à partir de septembre.

Nous avons la conviction que ce sont des personnes passionnées comme elle, dont la profession a besoin.



### Entretien avec Julien JORRO, SOLIHA Pouvez-vous en quelques mots nous dire ce qu'est SOLIHA ?

"SOLIHA" est une association reconnue d'intérêt public qui œuvre pour l'amélioration de l'habitat.

Au départ, ce dispositif fut créé par l'Abbé Pierre pour lutter contre les « taudis », elle portait alors le nom de PACT. Puis, au fil du temps, son rôle s'est élargi à des missions plus globales relatives à l'amélioration de l'habitat.

### Dans quel cadre intervenez-vous sur le territoire des Vallées d'Aure et du Louron ?

La communauté de communes a souhaité s'investir pour soutenir l'amélioration de l'habitat permanent, dans le cadre d'un dispositif national d'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat).

Un appel d'offre est lancé tous les trois ans de manière à choisir un prestataire qui accompagne la population locale dans l'intégralité de ses démarches administratives et techniques. SOLIHA a été retenu à plusieurs reprises et intervient depuis 2008 sur le territoire de la Communauté de Communes Aure Louron.

### Concrètement, si je souhaite améliorer mon logement et monter un dossier, comment dois-je procéder ?

-Nous recevons sur rendez-vous, il y a trois permanences par mois sur le territoire : le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois à Arreau dans les locaux de la Communauté de Communes

Aure Louron, le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois à Bordères Louron et le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois à Vielle Aure. Les rendez-vous ont lieu de 10h à 12h. Il faut prendre rendez-vous au 05.62.34.42.74, voici la première étape. Si vous ne pouvez pas prendre un RDV dans ces créneaux, n'hésitez pas à appeler Soliha pour un premier contact.

-Lors du rendez-vous, nous affinons le projet et nous vérifions l'éligibilité des personnes pour le montage de dossiers, puisque cela est soumis à des conditions de ressources. Il est préférable de venir à ce premier rendez-vous muni de son dernier relevé d'imposition.

-Si la personne est éligible nous faisons la visite avant travaux, montons et déposons le dossier. Nous sommes vraiment dans une démarche opérationnelle et nous nous chargeons de l'accompagnement administratif et technique. Il peut s'agir de travaux concernant l'économie d'énergie, le maintien à domicile de personnes âgées et/ou handicapées ou encore de remise en état d'habitat vacant sous réserve que ce dernier soit remis sur le marché de la location annuelle sous certaines conditions.

Nous nous chargeons de coordonner tous les financeurs (ANAH, et selon le type de demandes : Région, Département, collectivité, Caisse de retraites ...) et assurons aussi une visite de fin de travaux.

### Pouvez-vous nous parler des retombées de ces accompagnements sur le territoire ces cinq dernières années ?

Les suites des dossiers que nous avons déposés ont permis des retombées économiques importantes pour l'économie locale puisque cela a engendré un million d'euros de travaux (subventionnés à hauteur de 58%) réalisés par des entreprises et artisans locaux majoritairement. Nous avons traité 150 dossiers, pour lesquels des aides ont été accordées.

### Les aides accordées aux propriétaires pour les logements vacants, reloués ensuite à l'année, permettent-elles d'augmenter le volume des locations à l'année disponibles pour les résidents de la Communauté de Communes Aure Louron ?

Ces aides pourraient être un levier important pour élargir le parc des locations à l'année, mais malheureusement elles sont peu utilisées, seulement dix projets ont abouti sur les cinq dernières années.

La problématique est toujours la même sur ces zones touristiques, les propriétaires préfèrent louer à la semaine aux touristes et ne sollicitent donc pas ce type de dispositif spécifique à la location annuelle. Nous espérons qu'à l'avenir une meilleure connaissance de ces aides puissent motiver les propriétaires à tendre davantage vers de la location à l'année.

## Où et Quand Les rencontrer ?



Adrien LAPORTE et Julien JORRO

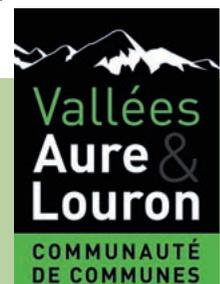
Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Aure Louron, les permanences du cabinet conseil Soliha reprennent.

**Julien Jorro et Adrien Laporte** accueillent uniquement sur rendez-vous les propriétaires de 10h à 12h le jeudi en mairie d'Arreau, de Vielle Aure ou au SIVAL à Bordères Louron.

Ils vous apporteront gratuitement des conseils sur les aides financières pour rénover votre logement principal.

En dehors de ces permanences, ils sont joignables au:

**05 62 34 42 74**



# PAR ICI, LES BONS TUYAUX

## Soutien de la Communauté de Communes Aure Louron

aCtIVité  
éCoNoMiQue

Suite à la crise liée au Covid-19, la Communauté de Communes Aure Louron et le Département des Hautes-Pyrénées ont contractualisé avec la Région Occitanie et la Banque des Territoires pour abonder le fonds « L'OCCAL » qui est un dispositif d'accompagnement dédié aux entreprises du tourisme, aux commerces de proximité et aux artisans.

L'objectif est d'aider les entreprises à redémarrer leur activité et leur permettre de s'adapter rapidement aux exigences très fortes qui vont s'imposer pour la reprise d'activité notamment en termes de propreté et d'application des mesures sanitaires appropriées.

Entré en vigueur depuis le 4 juin, L'OCCAL sera effectif **jusqu'au 31 décembre 2020**.

**Le Fonds L'OCCAL propose des aides sur mesure au travers de 2 aides:**

**Volet 1** : en partenariat avec la Banque des Territoires, des avances remboursables (taux 0%) d'aide à la trésorerie seront proposées pour permettre le redémarrage (loyers, besoins en fonds de roulement ressources humaines spécifiques...);

**Volet 2** : subventions d'investissement pour la mise en œuvre des mesures sanitaires permettant d'anticiper les demandes de réassurance des clientèles par des aménagements appropriés.

**Sont éligibles :**

Pour le Tourisme

- Personnes physiques et morales, Micro entreprises, TPE, PME touristiques,
- Associations touristiques et du tourisme social et solidaire,
- Communes et EPCI propriétaires et/ou gestionnaires d'équipements touristiques et culturels d'intérêt local qui assurent plus de 50% de leurs recettes annuelles.

Pour le Commerce et l'artisanat de proximité

- Personnes physiques et morales Micro entreprises et TPE.

Les dossiers sont à renseigner directement en ligne sur le portail du Hub Entreprendre Occitanie : <https://hubentreprendre.laregion.fr/>  
Pour avoir des précisions sur les modalités de dépôt des dossiers, contactez la cellule « Informations entreprises » de la Région au **0 800 31 31 01** (n°vert).



**TOURISME - COMMERCE - ARTISANAT**

La reprise vous tend la main avec les aides de la Région, du Département des Hautes-Pyrénées et des intercommunalités

**Demandez le fonds L'OCCAL**

TERRITOIRES

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

HAUTES-PYRÉNÉES LE DÉPARTEMENT

Vallées Aure Louron COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Du Nouveau Pour les demandeurs d'emploi !

### Les modalités de contact avec Pôle Emploi s'enrichissent :

- Possibilité de prendre directement rendez-vous avec son conseiller référent depuis son espace personnel pour toutes questions relatives à la recherche d'emploi, la formation ou la création d'entreprise.
- Possibilité d'entretien de face-à-face à distance grâce aux entretiens en Visio.

### L'offre de services de Pôle emploi s'étoffe :

- Nouvelle prestation « Un Emploi Stable, c'est pour moi » à destination des Demandeurs d'Emploi autonomes qui viennent de s'inscrire ou se réinscrire après une période d'activité. Il s'agit d'une prestation qui alterne des temps collectifs (ateliers, co-working) et des temps individuels (entre le bénéficiaire et son référent), des horaires élargis pour s'adapter à toutes les situations.
- Les prestataires ont adapté leur modalité d'intervention pour proposer au maximum le « à distance »
- L'auto inscription se généralise, les Demandeurs d'Emploi peuvent à partir de leur espace personnel se positionner sur la plupart des prestations.



pôle emploi

# Les Saisonniers des vallées

# AURE & LOURON

vous accueillent pour vos vacances



**DAMEURS** AGENTS D'ENTRETIEN **ANIMATRICES**  
**MONITEURS** PLONGEURS **VENDEUSES**  
**PERCHMAN** **SKIMAN** RECEPTIONNISTE **HOTESSE D'ACCUEIL**  
**SERVEUSES** **SKIMAN** CUISINIERS **PISTEURS**

